

Service émetteur : **Délégation Départementale du Finistère
Pôle Santé-environnement**

Date : Quimper, le 24 janvier 2017

AC PLOUVIEN_

(0130)

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	mardi 10 janvier 2017 à 09h55
Installation	UDI	000422	LANGROADES_	par :	LUDOVIC DUGUÉ
Point de surveillance	P	0000000448T	BOURG PLOUVIEN	Type visite :	D2
Localisation exacte	Garage Fournier 258 rue du général de Gaulle			Motif :	CTRL SANITAIRE Pb,Ni,Cu (AM 12/03)

Mesures in situ :	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

ANALYSE PAR : LABOCEA - Site de Plouzané 2901

(120 avenue Alexis de Rochon, Technopôle de Brest-Iroise - CS 10052, 29280 PLOUZANE Tél : 02 98 34 11 00)

Type d'analyse : DCSUP (Code SISE : 00186782)

Dossier : 170102000098011

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

	Résultats	Limites de qualité (1) inférieure	supérieure	Références de qualité (2) inférieure	supérieure
Cuivre	0,007 mg/L		2,00		1,00
Nickel	<1 µg/l		20,00		
Plomb	<1 µg/l		10,00		

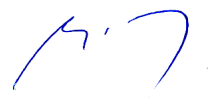
(1) Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

(2) Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement 00171343)

Eau prélevée conforme aux limites de qualité au moment du prélèvement. Ces teneurs en plomb, en cuivre et en nickel ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été effectivement mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs.

Pour le DGARS, et par délégation



Brigitte YVON